



## Dans la richesse et la pauvreté : conseils de planification financière à l'intention des jeunes mariés

Juillet 2023

**Jamie Golombek**

Directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale, Gestion privée CIBC

*Qui, étant aimé, est pauvre? – Oscar Wilde*

La cérémonie et la réception sont habituellement planifiées dans les moindres détails des mois à l'avance, mais les conséquences du mariage en lui-même, notamment sur la situation financière du couple après le grand jour, reçoivent souvent moins d'attention. Que vous soyez un couple sur le point de vous marier ou que vous envisagiez tout simplement de vous installer ensemble, il est important d'avoir une discussion franche et ouverte sur vos finances avant de vous lancer.

L'argent peut nuire à votre relation future. En effet, un couple marié ou en union libre sur quatre (27 %) <sup>1</sup> reconnaît que les tensions financières ont des répercussions sur leur relation. Ce pourcentage est encore plus élevé (41 %) <sup>2</sup> chez les jeunes couples. En fait, des études menées aux États-Unis montrent que les désaccords financiers sont des indicateurs importants de divorce <sup>3</sup>; les couples qui se disputent au sujet de l'argent plusieurs fois par semaine sont 30 % plus susceptibles de divorcer que ceux qui le font moins d'une fois par mois.

Personne ne dit qu'il est facile de parler d'argent. Après tout, ce n'est pas romantique. Un sondage de la CIBC <sup>4</sup> indique que seulement 35 % des couples qui projettent de se marier ou de vivre en union libre dans les 24 prochains mois ont eu une discussion sérieuse au sujet de l'argent, même si presque toutes les personnes interrogées ont admis qu'il était important de planifier et de gérer ses finances ensemble, comme un couple, avant de s'engager. Une étude américaine <sup>5</sup> a également indiqué que le sujet de discussion le plus difficile était les finances personnelles (44 %), alors qu'un décès (38 %), la politique (35 %), la religion (32 %), les impôts (21 %) et la santé personnelle (20 %) s'avéraient moins délicats. Même si c'est une conversation difficile, il est important de « parler d'argent » au début de votre relation afin de vous mettre d'accord sur la manière de gérer vos finances.

Vous pouvez commencer par définir votre « personnalité financière ».

### Définir sa personnalité financière

Un bon tremplin pour parler d'argent est peut-être de définir votre philosophie (et celle de votre conjoint) en matière de gestion financière. La figure 1 à la page suivante montre quatre personnalités financières courantes.

<sup>1</sup> [Two in Five Married or Common Law Canadians Consider Themselves To Be Struggling Financially. But Who Should They Go To For Help?](#) (en anglais seulement), Grant Bazien, MNP, 15 mai 2015.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> « Examining the Relationship Between Financial Issues and Divorce », Jeffrey Dew, Sonya Britt et Sandra Huston (2012). (en anglais seulement).

<sup>4</sup> [Sondage sur les finances des couples](#) de la Banque CIBC (août 2016).

<sup>5</sup> [businesswire.com/news/home/20140220005317/en/Conversations-About-Personal-Finance-More-Difficult-Than-Religion-and-Politics-According-to-New-Wells-Fargo-Survey.](#) (en anglais seulement).

Vous et votre conjoint n'avez pas besoin d'avoir la même personnalité financière pour réussir votre relation, mais le fait de discuter de vos différences à l'avance peut vous éviter des tensions et du stress en cours de route, en particulier puisque deux tiers de ceux qui prévoient de se marier ou de vivre ensemble apportent des dettes.

Figure 1 : Quelques personnalités financières courantes

Types de personne	Caractéristiques
L'économe	Je prends plaisir à économiser chaque dollar que je gagne. J'évite les dépenses à moins qu'elles soient absolument nécessaires.
Le prudent	Je fais attention à l'argent. Je dépense avec prudence, faisant passer mes besoins avant mes envies, et j'essaie d'économiser autant que je le peux.
Le dépensier	Je pense que l'argent est fait pour être dépensé et pour s'amuser. J'ai du mal à économiser et à atteindre mes objectifs financiers à long terme.
Le laxiste	Je ne fais pas attention à l'argent que je possède, que je dois et que je dépense. J'ai une attitude de laisser-faire en ce qui concerne mes finances. Je préfère que quelqu'un s'en occupe pour moi.

Supposons, par exemple, que vous êtes économe et que votre conjoint est dépensier. Les achats impulsifs de votre partenaire peuvent vous donner l'impression que vos objectifs d'épargne sont compromis. D'un autre côté, votre partenaire peut vous percevoir comme un(e) « radin(e) » qui ne veut pas profiter de la vie et du moment présent.

## Gérer vos finances communes

Alors, comment conjuguer vos personnalités financières?

Le fait d'avoir une conversation ouverte et sincère avant de vous installer ensemble peut favoriser l'harmonie financière, en particulier si vous avez des personnalités différentes. Il est important que votre partenaire et vous-même soyez sur la même longueur d'onde tôt et que vous vous entendiez sur une approche de gestion de vos finances. Voici trois méthodes possibles.

### Méthode 1 : Tout partager

Cette approche est la plus utile si votre partenaire et vous-même partagez vraiment tout, y compris vos objectifs financiers et vos tendances économes ou prudentes. Elle vous permet de simplifier vos finances en disposant d'un compte bancaire conjoint dans lequel vous déposez tout votre argent. Si vous n'avez pas tendance à faire des achats inutiles (ou que vous ne dépensez pas), vous pouvez investir conjointement les fonds excédentaires afin d'atteindre vos objectifs financiers, idéalement en effectuant des transferts réguliers vers des comptes d'épargne.

Le fait de tout partager peut être plus problématique si vous avez des personnalités financières différentes, en particulier si l'un dépense systématiquement plus que l'autre pour des achats personnels et discrétionnaires. Pour éviter l'épuisement des fonds partagés, il peut être préférable d'envisager une autre méthode de gestion financière.

### Méthode 2 : Les dépenses seulement

Selon cette approche, vous établissez un plan commun en tant que couple pour toutes les dépenses du ménage, telles que le loyer ou les paiements hypothécaires, les services et la nourriture, ainsi que pour les activités que vous faites en couple, comme les divertissements et les voyages communs. Ensuite, vous contribuez tous les deux à un compte conjoint de façon régulière (chaque semaine ou mois, par exemple) au moyen d'un montant déterminé. Toutes les dépenses du ménage et les dépenses communes sont payées à partir de ce compte.

Tout l'argent que vous gagnez en excès des montants de contribution au compte conjoint est gardé séparément dans les comptes personnels de chacun. Chaque partenaire peut avoir sa propre carte de crédit ou de débit liée à son compte personnel pour payer ses dépenses personnelles et discrétionnaires.

Si vous et votre conjoint avez des revenus semblables, les montants versés au compte conjoint peuvent être égaux. En revanche, si l'un gagne considérablement plus ou moins d'argent que l'autre, vous pouvez adapter le montant en fonction des moyens de chacun.

Supposons, par exemple, que vos dépenses ménagères s'élèvent à 50 000 \$ par an et que votre conjoint gagne 40 000 \$ après impôts, alors que vous faites 60 000 \$ après impôts. Vous pouvez décider de déposer chacun la moitié de vos revenus annuels après impôts dans le compte conjoint. Ainsi, votre conjoint apportera 20 000 \$, tandis que vous verserez 30 000 \$. Dans ce cas, les montants restants pour les dépenses personnelles seront inégaux.

Si vous voulez égaliser les montants réservés à vos dépenses personnelles, vous pouvez choisir des proportions différentes. Votre partenaire pourrait verser 15 000 \$ pour les dépenses ménagères, et vous, 35 000 \$. Vous disposeriez alors chacun de 25 000 \$ pour vos dépenses personnelles.

Si vous êtes un couple à revenu unique (parce que l'un de vous reste à la maison pour s'occuper des enfants, par exemple), vous pouvez choisir de diviser entre vous les revenus de la personne qui travaille, afin de pouvoir tous les deux « contribuer » aux dépenses communes et disposer chacun d'un montant pour des dépenses discrétionnaires.

Cette méthode est idéale pour les couples qui ont des personnalités financières différentes, car elle permet de couvrir les dépenses partagées, tout en permettant à chacun de dépenser indépendamment sans « comptes à rendre ».

### **Méthode 3 : Répartir les dépenses**

Même si cette approche est moins courante, vous pouvez choisir à l'avance les dépenses que chacun de vous paiera. Par exemple, votre partenaire pourrait être responsable de toutes les dépenses ménagères (loyer ou paiements hypothécaires, services, réparations, etc.), alors que vous payez la nourriture, les divertissements et les voyages. Cette façon de faire est plus courante en cas de remariage, en particulier lorsqu'un des conjoints gagne beaucoup plus que l'autre ou qu'il a une valeur nette beaucoup plus importante avant le mariage. Une approche similaire est de vivre des revenus de l'un et d'économiser la totalité du revenu de l'autre.

### **N'oubliez pas de planifier votre épargne!**

Peu importe l'approche que vous adoptez en tant que couple, il est également important de discuter de la manière dont vous allez construire votre épargne pour atteindre vos objectifs communs futurs, notamment pour acheter une voiture ou une maison, fonder une famille ou prendre votre retraite. Il est important de planifier votre épargne, qui peut être prélevée sur votre compte conjoint ou être accumulée séparément.

### **Considérations fiscales et successorales**

Enfin, n'oubliez pas qu'une fois que vous déménagez ensemble, vos besoins fiscaux et successoraux deviendront plus importants. Par exemple, la planification fiscale peut comprendre des REER conjoints, pour ceux qui sont mariés ou qui vivent en union libre, pour économiser en vue de la retraite et pour obtenir les avantages liés au fractionnement du revenu après la retraite. Vous pouvez aussi faire en sorte qu'un conjoint demande certains crédits d'impôt (dons, frais médicaux, frais de scolarité, etc.) lors de vos déclarations de revenus. Assurez-vous de consulter votre avocat pour établir ou mettre à jour des procurations et des testaments. Les bénéficiaires de votre succession doivent être les mêmes que ceux de votre REER, FERR ou CELI. Nous vous conseillons également d'envisager le recours à une assurance invalidité ou à une assurance vie, qui peuvent être des outils importants pour protéger votre partenariat financier.

## Parlez à un conseiller financier

Près de deux tiers (63 %) des personnes interrogées lors du sondage de la CIBC ont déclaré ne pas avoir prévu de parler à un conseiller financier, la moitié reconnaissant qu'elles n'y avaient pas pensé et que c'était probablement une bonne idée. S'installer en couple est palpitant, mais les choses peuvent se compliquer. Les couples peuvent être pris dans le tourbillon de l'excitation avant leur mariage, ce qui fait de l'argent un sujet délicat. Le fait de parler à une personne impartiale peut vous aider à parler des questions et préoccupations délicates. Adressez-vous à un conseiller financier expérimenté qui peut vous guider sur la voie de la santé et de l'harmonie financières avant le grand jour.

Jamie Golombek, CPA, CA, CFP, CLU, TEP est directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale pour Gestion privée CIBC à Toronto.

[jamie.golombek@cibc.com](mailto:jamie.golombek@cibc.com)

Le présent rapport de la Banque CIBC contient des renseignements qui étaient jugés exacts au moment de la parution. La Banque CIBC, ses filiales et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions. Le présent rapport a pour but de fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété comme donnant des conseils précis en matière de fiscalité, de prêt ou de droit. La prise en compte des circonstances particulières et de l'actualité est essentielle à une saine planification. Tout investisseur qui souhaite utiliser les renseignements contenus dans le présent document devrait d'abord consulter son spécialiste en services financiers, son fiscaliste et son conseiller juridique.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.